Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID: 064-216400689-20210111-DELIB\_2021\_02-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 11 janvier 2021

Date de convocation : 7 janvier 2021 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 16 Procurations: 3 Votants: 19

L'an deux mille vingt et un, le 11 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

<u>PRÉSENTS</u>: Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC.

EXCUSÉS: Marie-Joëlle DEBATY, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER

PROCURATIONS: Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Corinne PANATIER à Patrick MOURA, Claire

PEAUDECERF-BADET à Alexandre LARRUHAT
Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

## DÉLIBERATION N° 2021-02 : Cession de Terrain

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de M. Alain CALESTREME concernant l'acquisition d'une parcelle située à proximité de sa propriété.

Il s'agit de la parcelle D256 située en zone agricole de 8980 m².

M. le Maire précise que cette parcelle était jusqu'alors, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, louée par la Commune à Mme Louisette CALESTREME moyennant un loyer annuel de 45,73 €.

M. le Maire précise que le service des Domaines a estimé l'ensemble de la parcelle D256 de 8980 m² à 5 400 € dans un avis en date du 03/12/2019 (la durée de cet avis étant de 18 mois).

Considérant que cette parcelle ne pourra servir que de prairie (pâtures) et qu'il ne pourra pas y avoir de culture, M. Alain CALESTREME a proposé à la mairie de l'acheter au prix de 5 000 €. M. le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal qui l'accepte.

Envoyé en préfecture le 12/01/2021

Reçu en préfecture le 12/01/2021

Affiché le

ID: 064-216400689-20210111-DELIB\_2021\_02-DE

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 3 décembre 2019,

Considérant l'accord convenu entre la Commune d'Asson et M. CALESTREME,

M. le Maire propose de fixer le prix de vente de cette parcelle destinée à de la pâtures à 5 000 € TTC.

Ceci exposé, le conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

APPROUVE ce projet de cession au prix de 5 000 € TTC

**AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte authentique et tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**VOTE** 

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus Pour copie conforme,

Le Maire